

VII RECOMMANDATIONS

Comme on l'a indiqué dans l'introduction, la liste de recommandations ci-après n'a pas été établie en fonction du nombre de voix qu'elles ont recueillies, et l'ordre dans lequel elles sont présentées ne rend pas compte de l'importance qu'on leur a accordée au cours de l'atelier. En fait, elles sont présentées en raison de leur pertinence et (ou) parce qu'elles ont suscité un débat animé.

Financement

- Le fonds de roulement des Nations Unies devrait être doublé et porté à 200 millions de dollars; l'excédent provenant des opérations de maintien de la paix, tel que l'excédent de 40 millions de dollars du GANUPT, devrait être affecté au fonds de roulement.
- Un fonds d'urgence destiné à l'achat de matériel supplémentaire devrait figurer dans le budget de chaque opération de maintien de la paix en cours, afin qu'on puisse y puiser pour mener de nouvelles opérations. Cette mesure pourrait se traduire par un relèvement de 10 à 20 p. 100 des fonds attribués à chaque opération.

En réponse à cette recommandation, un des participants a signalé que l'Assemblée générale avait rejeté une proposition du Secrétaire général visant à constituer une réserve. Ce ne sont pas les idées qui manquent, a fait remarquer M^{me} Mills, mais le problème est de savoir ce que les États membres sont prêts à faire.

Registre des civils

- Les Nations Unies devraient établir un registre des différentes catégories des bénévoles civils, anciens membres de la Croix-Rouge ou militaires à la retraite par exemple, auquel elles pourraient faire appel dans des opérations futures.

Un participant a réagi à cette suggestion en rappelant que, pour une mission classique de maintien de la paix, l'ONU doit recruter du personnel en s'adressant aux missions permanentes des États membres.

Un autre participant a mentionné qu'Élections Canada tient un registre des personnes intéressées; après consultation avec les Affaires extérieures, ce registre peut être mis à la disposition des organismes d'accueil.